

COMPORTEMENTS VIOLENTS et VIOLENCES CONJUGALES

Consultation spécialisée

OBJECTIF

La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM), association reconnue d'utilité publique, assure une consultation spécialisée à Paris *intra-muros*, animée par Jean-Pierre Vouche et Emmanuelle Weyergans, sur le modèle des principes directeurs de l'antenne de psychiatrie et psychologie légales de La Garenne Colombes créée en 1991 par le docteur Roland Coutanceau, président de la LFSM.

PRINCIPES DIRECTEURS

◆ Une consultation publique

La consultation spécialisée de psychiatrie et psychologie légales s'inscrit comme une consultation de santé publique gratuite.

Il est proposé à tout consultant un entretien d'accueil et d'évaluation puis un cadre thérapeutique variable, de fréquence hebdomadaire ou bimensuelle.

◆ Accueil et évaluation

Le premier entretien est à la fois un moment d'évaluation et un travail sur la compréhension par le sujet de sa motivation thérapeutique, souvent un peu floue.

Ce temps d'entretien et d'accueil débouche donc tantôt sur quelques entretiens étagés sur quelques semaines, réalisant un « sas » de resocialisation", tantôt sur un suivi psychologique longitudinal structuré plus long.

Un travail thérapeutique de courte durée peut s'adresser à l'analyse avec le sujet des éléments psycho affectifs ayant sous-tendu le passage à l'acte chez des sujets encore ambivalents vis-à-vis du processus thérapeutique ou, dans un autre contexte, permettre des entretiens familiaux, mettant « tout à plat » dans des situations de violences familiales, notamment.

◆ Techniques thérapeutiques

Le choix de la technique thérapeutique s'inscrit au cas par cas.

Le plus souvent il s'agit de psychothérapie individuelle ou de groupe, de thérapie familiale, ou simplement d'entretiens familiaux, de thérapie de couple ; occasionnelle de thérapie médico biologique, toujours couplée avec un espace psychothérapeutique.

Dans les situations de violences familiales, il est parfois intéressant de préparer les entretiens familiaux, en suivant l'épouse pendant quelques semaines - et le cas échéant certains des enfants - alors que le *mis en examen* a été incarcéré et parfois suivi par un collègue de maison d'arrêt, avant un relais en ambulatoire.

Par ailleurs, le travail spécifique d'une prise en charge d'un sujet transgressif, suppose à notre sens de pouvoir intégrer dans le champ thérapeutique l'analyse du passage à l'acte et des éléments concrets que sont la procédure judiciaire, la réalité pénale, et le cas échéant carcérale.

Chaque fois que cela est possible, il est utile que l'équipe dispose de certains éléments du dossier, ce qui ne pose pas de problèmes après jugement.

Pour un véritable engagement dans un processus thérapeutique la reconnaissance au moins partielle des faits est un préalable indispensable.

Toutefois, le centre de consultation propose également une consultation de groupe à certains *négateurs* dans le cadre d'une obligation de suivi et dans un cadre de recherche.

◆ Indications

Les indications seront notamment

Les violences conjugales

Les violences familiales

Les violences sexuelles

Les violences commises par des adolescents.

Parallèlement un pôle victimologie sera mis en place, dans la mesure où certaines prises en charge intègrent des thérapies de couple ou des entretiens familiaux.

Chaque type d'indication relèvera d'une prise en charge spécifique en relation avec les partenaires (tribunal, association).

◆ Partenariat

La prise en charge de sujets ayant présenté un comportement violent suppose le plus souvent l'existence d'une obligation de soins dans la mesure où ces sujets consultent rarement sur leur propre demande même après incitation.

Mais dans un tel cadre, la prise en charge est possible aussi bien en liberté provisoire, qu'en liberté conditionnelle.

Certains sujets prennent contact, en dehors de toute obligation de soins, mais cela reste souvent une proportion minoritaire de la consultation.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Dans un second temps, le centre de consultation pourrait également proposer

- ◆ une consultation de santé publique complétant *le dispositif* associatif, si comme nous le .demanderons aux tutelles - ministère de la Santé -, l'antenne de psychiatrie et psychologie légales (consultation publique) était reconnue comme service de psychiatrie et psychologie légales à vocation régionale, pouvant alors mettre une partie de ses moyens soignants à disposition de la consultation spécialisée de Paris.
- ◆ des expertises
- ◆ expertises de crédibilité pour la brigade des Mineurs,
- ◆ expertises dans le cadre d'enquête préliminaire ou de garde à vue pour le Parquet,
- ◆ expertises pour les Juges des Enfants.
- ◆ Développer le pôle victimologie

Le projet initial a été de développer le pôle victimologie de la consultation spécialisée de psychiatrie et psychologie légales et d'offrir aux victimes une prise en charge adaptée au cas par cas. Cela suppose l'existence de stratégies thérapeutiques variées (thérapie individuelle, de couple, entretiens familiaux, thérapies de groupe, techniques psycho sexologiques).

L'axe central du suivi est de favoriser la résilience (faisant par ailleurs l'objet d'une recherche avec le docteur Boris Cyrulnik vice président de l'association).

Les thérapies sont centrées sur les thématiques spécifiques à travailler de façon privilégiée, à partir de l'écoute des caractéristiques psychiques des sujets à tonicité résiliente.

Le développement des prises en charge en groupe permet aux victimes dont la symptomatologie semble se cristalliser d'écouter les témoignages des victimes résilientes.

L'activité clinique donne lieu à un travail clinique de synthèse (destiné à publication).

CONCLUSION

ASPECT SOCIAL :

Face à tout acte, faisant irruption dans le champ social (main-courante, plainte...), pertinence de l'accompagnement de la victime et de la prise en charge de l'homme violent, pour prévenir la récurrence, parallèlement à la ponctuation judiciaire.

ESPRIT HUMANISTE DE LA CONSULTATION :

- Libérer la parole (victime), entretiens individuels, groupes.
- Confronter le sujet violent, pour prévenir toute répétition, et aussi dans son intérêt bien compris.

PRINCIPES:

Evaluation pluridisciplinaire (psychiatrique, psychologique, psychocriminologique) au cas par cas dans le cadre d'une expertise ou d'un entretien préliminaire.

Puis :

Puis stratégie thérapeutique, dans le cadre de la prise en charge, également au cas par cas, en fonction de l'évaluation.

TECHNIQUES THERAPEUTIQUES:

Espace individuel

Entretiens de couples

Thérapie de groupe

Prescription médicamenteuse.

Deux techniques peuvent être associées.

REPERAGES CLINIQUES :

Au plan psychiatrique :

Tonalité paranoïaque.
Aspect psychopathique
Dimension abandonnique
Éléments cliniques: états dépressifs; addictions.

Aspect psychologique :

L'immaturo-névrotique
L'immaturo-égocentrique
La dynamique paranoïco-perversive

Regard criminologique :

Le positionnement du sujet après l'acte (rapport aux faits; à la contrainte exercée; vécu surmoïque, capacité d'appréhension du retentissement psychologique pour la victime, sensibilité au regard de l'entourage, rapport à la loi sociale) traduit sa réalité humaine.

Contexte culturel :

L'imaginaire phallogratique.

Aspect médico-légal :

- Intérêt de l'évaluation (dont la victime peut alors avoir connaissance).
- Pertinence de l'obligation de suivi, même courte, pour amorcer la prise en charge (l'équipe thérapeutique pouvant alors « travailler » le sujet, avec un cadre minimum).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Deux sites

- ◆ **Antenne de psychiatrie et psychologie légales**

22, rue de Châteaudun

92250 LA GARENNE-COLOMBES

Tel : 01.46.49.16.41 Fax : 01.46.49.16.52

www.psylegale.com

- ◆ **Ligue Française pour la Santé Mentale**

11, rue Tronchet 75008 PARIS

Tel : 01.42.66.20.70 Fax : 01.42.66.44..89

www.lfsm.org

lfsm@worldonline.fr

- Deux pôles

Pôle victimologie (femmes-hommes victimes) le vendredi après-midi

Pôle femmes-hommes violents le lundi après-midi

- Techniques thérapeutiques

Entretiens individuels Couples

Groupes.

- Deux aspects à souligner

Intérêt d'une évaluation expertale, en enquête préliminaire.

Pertinence d'une obligation de soins, même courte ; permettant à l'équipe thérapeutique de travailler une demande d'aide pas toujours présente, (et donc d'amorcer une alliance thérapeutique).

**Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous
tél 01.42.66.20.70**

Aucune participation financière n'est demandée.